

1959, et qui n'a pas cessé depuis lors de prendre de l'ampleur. Nous sommes unanimes, j'en suis sûr, à nous réjouir de constater que le nombre d'usines admises à bénéficier de ce programme est passé de 10 à 40 au cours de la dernière année financière. Nul doute que les consommateurs de produits de première qualité, de même que l'industrie de la pêche, bénéficieront de la vente d'un produit qui porte l'inscription «Inspecté—Canada» ou «Transformé sous la surveillance du gouvernement». Le ministère devrait redoubler d'efforts dans ce domaine, et son personnel d'inspection devrait avoir l'occasion de s'initier à ce travail si compliqué et si délicat.

Cela ne veut pas dire, toutefois, que le ministère doit se limiter au domaine restreint de la publicité relative aux produits de la pêche. La Direction des consommateurs doit être étendue de façon qu'elle arrive à faire augmenter la consommation nationale de poisson. Il reste beaucoup de latitude dans le domaine de cette publicité et j'exhorte le ministre à prendre des mesures pour améliorer et étendre les services de publicité de son ministère en vue de cette augmentation.

**M. Broome:** Le député me permettrait-il une question? Comment concilie-t-il sa recommandation d'augmenter les dépenses avec les critiques qu'il a faites au début de son discours au sujet de l'augmentation de ces dépenses?

**M. Robichaud:** Je n'ai jamais critiqué l'augmentation des dépenses du ministère. J'ai dit, au contraire, que je m'en réjouissais, à condition qu'elles apportent certains résultats, qu'elles entraînent une augmentation des prises et des recettes pourvu que nous puissions augmenter les ventes de notre poisson.

Depuis deux ans, monsieur le président, nous avons dans la ville de Caraquet où j'habite une école des pêches. Il y a quelques semaines j'ai assisté à la clôture d'une classe de 30 pêcheurs qui venaient de terminer leur deuxième année d'étude sur les pêches. L'intérêt qu'on a manifesté envers ces cours a été tel que les installations fournies par la commission scolaire de Caraquet sont maintenant insuffisantes, et qu'on a maintenant reconnu la nécessité de construire un nouvel immeuble pouvant fournir les salles de classe nécessaires ainsi que les autres aménagements requis pour la première école du genre dans les provinces de l'Atlantique.

En fait, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé, il y a quelques semaines, sa décision de procéder, en collaboration avec le gouvernement fédéral, à la construction de cette nouvelle école, aux termes du programme

d'aide à la formation professionnelle et technique. Je tiens ici à exprimer toute ma gratitude pour la mise en œuvre de ce programme de formation professionnelle qui, d'après les paroles mêmes du ministre du Travail, comprendra toutes les catégories de formation au-dessous du niveau universitaire.

J'ose espérer que la nouvelle école recevra plus de collaboration du ministère des Pêcheries que n'en a reçu l'école actuelle, au cours de ses deux premières années. Le ministère n'a pas donné à l'école actuelle toute l'aide technique qu'il était en mesure d'offrir. Il a consenti de mauvaise grâce, et cela après toutes sortes de réserves et d'hésitations, à permettre à des membres de son personnel de donner les cours nécessaires aux élèves sur la manutention et la préparation du poisson. J'admets que ce travail de formation ne relève pas directement des fonctionnaires du ministère. J'admets également que le ministère, et l'Office des recherches sur les pêcheries surtout, ont fourni certains services que le directeur de l'école, le personnel enseignant et les élèves ont appréciés. Toutefois, il eût été beaucoup plus profitable pour tous les intéressés si le ministère avait fait preuve de moins d'hésitation et de plus de compréhension, démontrant ainsi qu'il était prêt à collaborer au succès d'une nouvelle entreprise dont le but immédiat était le succès et l'essor de notre industrie de la pêche.

J'exhorte le ministre à envisager la possibilité de faire augmenter, dans les crédits de l'an prochain, le poste visant la propagande relative à la production et à la vente coopérative parmi les pêcheurs. L'école des pêches de Caraquet, et surtout la nouvelle école qui doit ouvrir ses portes en 1962 ou au début de 1963, s'occuperont d'enseigner les techniques de la pêche. Je constate avec plaisir que ce poste prévoit cette année une subvention additionnelle de \$25,000 à l'université Memorial de Saint-Jean (Terre-Neuve). Je me réjouis de cette subvention qui va aider à intensifier les connaissances et les recherches sur la pêche dans une région où cette industrie revêt une importance si exceptionnelle. J'espère que le ministre n'oubliera pas de prendre des mesures semblables d'aide à l'égard de la nouvelle école de pêche qui sera fondée à Caraquet l'année prochaine.

**M. Howard:** Monsieur le président, durant les trois ou quatre minutes qui me restent avant l'ajournement, peut-être devrais-je dire tout d'abord que nous avons apprécié la peine que le ministre s'est donnée pour nous présenter ses prévisions de dépenses et pour exposer les grandes lignes de l'activité de son ministère et des diverses pêches l'année dernière. Je suis certain que les députés ont écouté avec